

Épreuve

L'Association Course Loisir Tarnos (ACLT) organise le Dimanche 23 juin 2019 la course hors stade « L'Océan Trail ». Sont proposées les épreuves suivantes :

Trail découverte 13 kms départ 9h15 12 € (inscription Internet) 13 € le matin de la course
Randonnée 8km départ 9h00 8 € sur place le matin

Parcours : parcours en forêt et en bordure de l'océan

Départ et arrivée : Stade Jean André Maye à Tarnos - direction Tarnos plage du Métro

Certificat médical et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA**, ou **d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'**Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Inscriptions et retrait des dossards

Trail découverte : les inscriptions peuvent se faire par internet, site www.pb-organisation.com (frais d'inscription à la charge de l'organisation), jusqu'au samedi 22 juin 2019 12h00.

Il sera également possible de s'inscrire le matin de la course, à partir de 8h00 et jusqu'à 9h00, au Stade Jean André Maye à Tarnos - direction Tarnos plage du Métro.

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire.

Le retrait des dossards aura lieu le matin de la course, à partir de 8h00, au Stade Jean André Maye à Tarnos.

Randonnée : inscription le matin de la course, à partir de 8h00, au Stade Jean André Maye à Tarnos.

Catégories d'âge

Le Trail découverte est ouvert aux concurrent(e)s né(e)s en 2003 et avant.

Ravitaillements

Des postes de ravitaillement sont prévus au départ et à l'arrivée, ainsi que sur le parcours, tous les 5 kms environ.

Organisation

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée. Des points de contrôle seront placés sur le parcours. Une assistance médicale sera assurée.

L'organisation met à disposition des participants un parking, des douches et sanitaires.

Chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité). En cas de manquement à ces engagements, l'organisation pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de toute la course, sur le devant. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

L'organisation peut, en cas de force majeure notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

Assurance

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ». Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture.

L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

Résultats - récompenses - tirage au sort

La gestion des résultats est assurée par l'organisation.

Un lot sera attribué à chaque participant, lors de l'inscription sur place ou du retrait du dossard.

Coupes et/ou trophées seront remis lors de remise des récompenses dans les Tribunes du Stade Jean André Maye.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés, ainsi que le premier de chaque catégories (homme/femme). Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

Un tirage au sort sera organisé, par numéro de dossard. La présence physique du concurrent tiré au sort, sera indispensable. L'organisation se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications d'identité nécessaires par rapport à la liste des engagés. En cas d'absence, il sera procédé à un autre tirage.

Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Informatiques et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78*17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants à la présente course que les résultats pourront être publiés sur divers sites internet et notamment sur le site du comité et/ou la Fédération française d'athlétisme. Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante (oceantail40@gmail.com) et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

Handisport

L'épreuve n'est pas apte à accepter les concurrents handisports.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

Renseignements auprès de :
BEAUCHESNE Gilles 06 84 38 33 83
GENOT André 06 83 08 56 32
CASSAGNE Alain 06 80 53 10 36
LAVELLE Claude 06 72 93 43 78
CRESSON Jérôme 06 25 86 81 86
SANCHEZ Christian 06 12 62 57 29
E-mail : oceantail40@gmail.com